



Conseil de l'enfance et de l'adolescence

Programme de travail 2019



## 1. Le pilotage de la qualité affective, éducative et sociale des modes d'accueil à partir de la charte nationale

Il y a désormais consensus à élargir les repères et référentiels de qualité des modes d'accueil au-delà des normes réglementaires<sup>1</sup>. Avec la réalisation par la DGCS du texte-cadre national pour l'accueil du jeune enfant<sup>2</sup>, l'impulsion d'une orientation pour améliorer la qualité affective, sociale et éducative des modes d'accueil a été donnée en 2017 : en dix articles un cadre commun pour l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant définissant les objectifs, valeurs et principes essentiels. Il reste donc à impulser une démarche nationale de pilotage de la qualité sur cette base en vue du développement et de l'épanouissement des jeunes enfants, en lien avec leur famille.

Le HCFEA s'est donné pour objectif de réaliser une déclinaison opérationnelle de ces dix orientations pour l'accueil du jeune enfant. Et, plus largement, de préciser les modalités d'un pilotage national et les conditions d'une montée en qualité des modes d'accueils individuels et collectifs à moyen-terme.

A court-terme, ce travail devra servir de matrice pour la campagne de formation continue des professionnels de la petite enfance prévue par la *stratégie de lutte contre la pauvreté* du gouvernement, et alimenter les travaux à venir en matière de formations initiales des professionnels. Il anticipe sur la mise en place d'un continuum éducatif de la petite enfance de la naissance à 6 ans, et les translations entre modes d'accueil et école maternelle. L'objectif est que tous les acteurs de l'accueil des jeunes enfants puissent œuvrer en convergence et s'approprier les principes du texte-cadre national dans leurs pratiques quotidiennes, ce qui inclut la clarification des cadres administratifs et réglementaires, ainsi que le développement de compétences professionnelles, une pluridisciplinarité, et ce faisant le renforcement d'une culture professionnelle commune à l'ensemble du secteur. Conclusions attendue fin mars 2019.

## 2. Données d'études et de statistiques mieux centrées sur les enfants

Fonder une politique publique cohérente de l'enfance et orienter sa mise en œuvre nécessite de développer une meilleure connaissance des enfants. Le recueil d'informations sur les enfants et les adolescents, sur un plus grand nombre de sujets, à partir de questions renouvelées, souvent qualifiées de "données", permet de dresser des états des lieux plus précis, d'évaluer les besoins, d'éclairer le débat public, et de profiler des politiques envisageables dans l'intérêt des enfants.

Complétant des outils de pilotage de ces politiques établis de longue date, les initiatives foisonnent : révolution numérique des données, création et suivi de cohortes d'enfants, développement d'expérimentations. Il reste néanmoins des difficultés d'accès de données plus spécifiquement centrées sur les enfants<sup>3</sup>, et des interrogations, rappelées par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève (4), sur les modalités de recueil et d'utilisation de ces données. Le Conseil de l'Enfance et de l'adolescence a inscrit à son programme de travail 2018 ce dossier des données et a choisi de commencer par mener une démarche réflexive sur les statistiques et études sur les enfants (jusqu'à 18 ans selon la définition de la CIDE), avec ses principaux producteurs publics à partir de deux séminaires de travail internes qui se sont tenus en juin et octobre 2018. Un état des lieux et des orientations seront soumis à la discussion du Conseil début 2019.

---

<sup>1</sup> Un virage a été pris à cet égard en 2016, avec la remise du rapport de concertation scientifique et publique dirigé par S.Giampino, *Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels*, remis au Ministère des affaires sociales en, mai 2016

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000279/index.shtml>

<sup>2</sup> [http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Cadre\\_national\\_pour\\_l\\_accueil\\_du\\_jeune\\_enfant.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/Cadre_national_pour_l_accueil_du_jeune_enfant.pdf) appelé également « charte nationale de l'accueil du jeune enfant »

<sup>3</sup> Avis du 20 février 2018 du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et retour sur quelques dossiers instruits par le HCF et le HCFEA (ruptures familiales, situation de pauvreté des enfants, temps et lieux tiers, modes d'accueil...). L'objet du séminaire sera notamment de mieux cerner les manques prioritaires par grande politique et ceux qui sont trop spécifiques pour nécessiter un suivi régulier, autres que des enquêtes *ad hoc*.

<sup>4</sup> Voir CRC/C/FRA/CO/4 et Corr.1, par.21.

### 3. Enfants et écrans

Dans la suite de l'audition de la présidente du Conseil par la commission commune des académies, des sciences, de médecine et des technologies, et préparée avec des membres du Conseil, les travaux porteront une alerte raisonnée des risques pour les enfants sur une base de non diabolisation et de valorisation des apports du numérique et des écrans. Une synthèse des risques pour les enfants en terme d'entrave à leur développement, physique, affectif, social et intellectuel, de non-respect de leurs droits généraux et tels que définis par la CIDE, de protection de l'enfance (les questions de légalité), d'enjeux sur les relations familiales, et des questions éthiques liées au vivre ensemble. Sachant que les risques liés au mésusage, aux manques de protection, et de régulations, et à des malveillances externes, augmentent avec la précocité de l'exposition (âges) la durée, les fréquences, le type de pratique. Mais également, selon le genre, les situations sociales, les conditions de vie, les réalités locales. Le conseil examinera les opportunités de régulations réglementaires, d'accompagnement, d'information, de soutien des enfants, des parents, des acteurs de l'enfance.

**4. L'organisation en juin 2019, par le HCFEA, d'une journée publique « Les temps et lieux de vie des enfants en vue de leur développement et de leurs droits ».** A partir des temps et espaces de l'enfant, il s'agit de mettre en lumière une vision globale des politiques de l'enfance en posant quelques enjeux clefs de prévention, santé, éducation, socialisation, tels que traversant les travaux du Conseil depuis sa création.

Les différents rapports du Conseil enfance dont celui portant sur « *Des temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* » en 2018 ouvrait une nouvelle voie dans les politiques de l'enfance, pour favoriser le développement et l'épanouissement des enfants et le respect de leurs droits. Ce *troisième éducateur des enfants et des jeunes* est susceptible d'irriguer plusieurs champs de progrès des politiques publiques, comme en témoignent déjà les éléments repris dans le plan Mercredi, la COG Etat – Famille 2018 - 2022, les liens en cours avec le projet de service national universel, (notamment concernant le chapitre "enfant acteur social" du rapport), et les enjeux des articulations territoriales de la mise en œuvre de ces politiques.

### 5. La traversée adolescente des "années Collège"

Les "années collège" sont marquées à la fois par le tournant pubertaire, un projet d'autonomisation, et une transformation des modalités de socialisation entre pairs, ouvrant ainsi des questions spécifiques en matière de santé mentale ou physique. Au niveau scolaire, ces années sont marquées également par des vacillements du rapport au travail, préparant certains "décrochages" ultérieurs, alors que des enjeux d'orientation majeurs se profilent en fin de cycle. Ces années, enfin, suscitent un tournant en termes de relations avec la famille. De fait, les enfants sont plus souvent seuls quand ils grandissent : 20 % des collégiens sont seuls à leur domicile après les cours. 17 % des collégiens restent seuls le mercredi (et 26 % quand ils vivent avec un seul parent) ouvrant ainsi un nouvel espace d'expérimentations, mais aussi de prises de risques.

*Les centrages thématique seront à préciser par le conseil le 10 janvier : Santé, santé mentale, puberté : avec des propositions centrées sur les enjeux de prévention, de médecine scolaire et de santé mentale, en intégrant la question des écrans. Et/ou la demande croissante de scolarisation en internats (par projet éducatif, nécessité en milieu rural ou liés à des situations spécifiques des enfants ou de la famille).*

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle.

**Adresse postale : 14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP**

**Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)**

**RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :**

**[www.hcfea.fr](http://www.hcfea.fr)**

